

La Chapelle-Saint-Sauveur
(Saône-et-Loire)



PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/05/2025
COMMUNE DE LA CHAPELLE SAINT SAUVEUR

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze du mois de mai à vingt-heures zéro minute, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis à la mairie sous la Présidence de Mme GAROT Marie-Françoise, Maire,

Etaient présents : BORGEOU Michel, BOUREILLE Patrick, GAROT Marie-Françoise, GUIGUE Jean-Marc, GRAS Nathalie, MAUPAS Bruno, ROYER Catherine, VUILLARD Jean-Thomas

Absents : FLEURY Luc, PACAUD Christelle, FORTIN Séverine, WEISS Romy, TUPINIER Adeline

Procurations : PACAUD Christelle a donné procuration à M BOUREILLE Patrick,

WEISS Romy a donné procuration à M GAROT Marie-Françoise

TUPINIER Adeline a donné procuration à GRAS Nathalie

En exercice	13
Présents	8
Pouvoir	3
Votants	11

Quorum : 7

Secrétaire de séance :

M BOUREILLE Patrick a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 09/05/2025

Ordre du jour :

- Approbation du PV de la séance précédente
- Création d'un emploi permanent et modification du tableau des emplois,
- Demandes de subvention,
- Convention bail emplacement, Gamm Vert,
- Devis toit salle des fêtes,
- Devis réfection dortoir école,
- Devis fossé, impasse d'Alloise,
- Devis chaudière logements,
- Devis divers,
- Cimetière,
- Communications et questions diverses.

Il est utilisé un vote à scrutin public

Mme le Maire a déclaré la séance ouverte à 20h00, il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Approbation du pv de la séance précédente

Mme le Maire propose au conseil municipal d'approuver le Procès-Verbal du conseil municipal du 28/03/2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le Procès-Verbal du conseil municipal du 28/03/2025

Vote : 11 voix pour
0 Voix contre
0 abstention

Création d'un poste permanent d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 1er juillet 2025

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Compte tenu du départ à la retraite de Mme MORLAND Béatrice, adjoint technique principal de 1ère classe au 01^{er} septembre 2025.

Madame le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet relevant de la catégorie C, à compter du 1^{er} juillet 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

De créer un poste permanent à temps complet d'Adjoint technique territorial relevant de la catégorie C

De fermer le poste d'Adjoint technique territorial principal 1ère classe à temps complet au 01^{er} septembre 2025

Il sera chargé des fonctions suivantes : entretien des locaux communaux (gites, salles de fêtes, mairie.) et des espaces verts...

La rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emploi concerné,

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget au chapitre et articles prévus à cet effet.

La présente délibération prendra effet à compter du 01^{er} juillet 2025

Vote : 11 voix pour
0 Voix contre
0 abstention

Mise à jour tableau des emplois

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant la délibération du conseil municipal du 15 mai 2025 :

- Créant un poste d'adjoint technique à temps complet, -
- Fermant un poste d'adjoint technique principal 1ère classe.
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
- VALIDE le nouveau tableau des effectifs qui s'établit comme suit : -
- 1 poste de rédacteur territorial à temps non complet (durée hebdomadaire 30 heures),
- 1 poste d'adjoint administratif principal 1^o classe à temps non complet (durée hebdomadaire 30 heures)
- 1 poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet (durée hebdomadaire 15 heures)
- 3 postes d'adjoint technique territorial à temps complet (durée hebdomadaire 35 heures).

Vote : 11 voix pour
0 Voix contre
0 abstention

Convention bail d'emplacement

Mme le Maire informe le conseil municipal que la société signal pub a fait parvenir un bail d'emplacement pour la pose d'un panneau publicitaire GAMM VERT sur le mur du bâtiment communal situé 10 route de Louhans, moyennant le versement d'un loyer de 80€/an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE le bail d'emplacement

ACCEPTE le chèque e 80€

CHARGE Mme le Maire de signer tous documents se référant à cette affaire.

Vote : 11 voix pour
0 Voix contre
0 abstention

Subvention Collège Pierre Vaux 71270 Pierre-de-Bresse

Le collège Pierre Vaux de Pierre de Bresse organise un voyage en Angleterre à destination des 4eme.

Quatre élèves de la commune participeront à ce voyage.

Il nous sollicite pour le versement d'une subvention afin de participer au voyage qui coûterait environ 515€/enfant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention de 50€/élève soit 200€,

DIT que la subvention sera virée directement aux parents des enfants (CAMPY (2 élèves) LAGOUTTE et MONTANT FENEYROL),

Vote : 11 voix pour
0 Voix contre
0 abstention

Subvention Collège Privé Laurent Monnier 39140 SAINT AUBIN

Le collège *Privé Laurent Monnier 39140 SAINT AUBIN* organise un séjour sportif et découvertes à destination des élèves de 6eme.

Une élève de la commune participera à ce séjour.

Il nous sollicite pour le versement d'une subvention afin de participer au voyage qui coûterait environ 250€/enfant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention de 50€/élève soit 50€,

DIT que la subvention sera virée au collège Privé Laurent Monnier

CHARGE Mme de Maire de faire le nécessaire

Vote : 11 voix pour
0 Voix contre
0 abstention

Devis réfection toiture salle des fêtes

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que la toiture qui est en Shingle côté stade de foot est à changer. Des devis pour la rénovation de la toiture ont été demandés.

L'entreprise AIB propose un devis d'un montant de 19796.78€ TTC.

L'entreprise THEVENIN-BRUSSON propose un devis d'un montant de 18041.19€ TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le devis de L'entreprise THEVENIN-BRUSSON d'un montant de 18 041,19€

DIT que les travaux devront être fait pendant la période estivale,

CHARGE Mme le Maire de signer le devis.

Vote : 11 voix pour
0 Voix contre
0 abstention

Devis fossé impasse d'Alloise,

Madame le Maire présente au conseil municipal des devis concernant le curage des fossés se trouvant impasse d'Alloise :

Un devis de l'entreprise NATURABRESS avec évacuation de la terre pour un montant de 1905.24€ TTC

Un devis de l'entreprise GUILLAUME CHALUMEAU sans évacuation de la terre pour un montant de 1872€ TTC

Mme le Maire propose de choisir le devis de NATURABRESS, car l'évacuation de la terre est comprise dans le prix

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, :

ACCEPTE le devis de l'entreprise NATURABRESS pour un montant de 1905.24€

DONNE autorisation à Madame le Maire pour signer tous documents afférant à ces travaux

Vote : 11 voix pour
0 Voix contre
0 abstention

Devis chaudière logement

Madame le Maire présente au conseil municipal des devis concernant le remplacement de la chaudière du logement 3 rue de la ranche.

BRESSE CPL présente un devis d'un montant de 4606,80€ TTC, chaudière Frisquet

EURL BONDOUX Frédéric présente un devis d'un montant de 5463.61€ TTC, chaudière Frisquet

Mme le Maire propose au conseil municipal de changer également la chaudière du logement n°1 rue de la ranche.

.Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, :

DECIDE de faire changer les deux chaudières (logement 1 et 3 rue de la ranche)

ACCEPTE le devis de l'entreprise BRESSE CPL, d'un montant de 4606,80 TTC pour une chaudière soit 9213.60€ TTC pour 2 chaudières

DONNE autorisation à Madame le Maire pour signer tous documents afférant à ces travaux

Vote : 11 voix pour
0 Voix contre
0 abstention

Reprises concessions

Mme le Maire rappelle que les concessions dans un cimetière peuvent être reprises par la commune lorsqu'elles sont arrivées à échéance et qu'elles n'ont pas fait l'objet d'un renouvellement.

Le droit de reprendre les concessions arrivées à échéance est reconnu aux communes par les dispositions de l'article L. 2223-15 du code général des collectivités territoriales (CGGT).

Cet article prévoit que les concessions sont renouvelables et qu'à défaut du paiement, à l'expiration de la concession, d'une nouvelle redevance, le terrain concédé retourne à la commune.

Ce terrain ne peut cependant être effectivement repris par cette dernière que deux années révolues après l'expiration de la période pour laquelle le terrain a été concédé.

Ce délai permet de s'assurer que le concessionnaire ou ses ayants-droits ont renoncé définitivement à la concession

Mme le Maire propose la reprise des terrains affectés aux concessions dont les emplacements sont listés ci-dessous. Il s'agit de concessions, souvent échues depuis plus de 20 ans.

Liste des concessions :

A02 (concession échue en 1966), A03 (concession échue en 1988), A86 (concession échue en 1979), A87 (concession échue en 1981), A90 (concession échue en 1983), A93 (tombe inexistante), A100 (concession échue en 1977), A109 (concession échue en 1978), A111 (concession échue en 1965), A115 (concession échue en 2002), A122 (concession échue en 2002), A134 (concession échue en 1956), A136 (concession échue en 1947), A138 (concession échue en 1950), A174 (concession échue en 1968), A196 (tombe

Procès-verbal du conseil municipal du 15 mai 2025

inexistante), A204 (concession échue en 1951), A207 (absence de toutes données), A221 (absence de toutes données), A223 (absence de toutes données), A233 (absence de toutes données), A246 (absence de toutes données), A265 (concession échue en 1959), A275 (concession échue en 1981), A278 (tombe inexistante), A280 (absence de toutes données), A286 (concession échue en 1972), A293 (absence de toutes données), A310 (concession échue en 1942), A331 (concession échue en 1944), A343 (concession échue en 1939), A365 (concession échue en 1927), A383 (absence de toutes données), A384 (concession échue en 1925), A390 (tombe inexistante), A396 (absence de toutes données), A547 (tombe inexistante), A548 (tombe inexistante), A588 (tombe inexistante), A616 (concession échue en 2003), A617 (concession échue en 2003), A631 (tombe inexistante), A644 (concession échue en 1980), A689 (concession échue en 1950), A729 (concession échue en 2004), A745 (concession échue en 1978), A757 (concession échue en 1974), ZZ746 (tombe inexistante), ZZ747 (absence de toutes données).

Vote : 11 voix pour
0 Voix contre
0 abstention

Questions et informations diverses

Prochaine réunion de conseil le 26/06/2025 20h00
Arrivé de Jacky Viard de BSE

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h15

Le Maire,

GAROT Marie-Françoise



secrétaire de séance,

BOUREILLE Patrick

